

Fichier des fournisseurs

**Comment faire affaire
avec le gouvernement du Québec**

**Fournisseurs de
services auxiliaires**

Octobre 2005

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

Définitions

Réglementation relative aux contrats

Procédures d'appel d'offres

Les normes ISO

Les regroupements de services

DÉFINITIONS

Contrat de services auxiliaires

Un contrat pour la fourniture ou l'accomplissement d'un service de nature technique. Ce type de contrat peut inclure la fourniture de pièces ou de matériaux.

Quelques catégories de fournisseurs concernés :

- ◆ services d'agences de sécurité ;
- ◆ services de déménagement ;
- ◆ services d'entretien des immeubles et de l'équipement ;
- ◆ services liés aux contrats d'impression et de reproduction ;
- ◆ travaux sylvicoles.

Établissement

Un lieu où le fournisseur exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Fournisseur

Une personne morale ou physique ou une société, à l'exception d'un organisme public au sens de l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, (L.R.Q., c. A-2.1), d'un ministère ou d'un organisme d'un autre gouvernement, d'un conseil de bande, d'un fonds au bénéfice des personnes incarcérées constitué en vertu de l'article 22.01 de la Loi sur les services correctionnels (L.R.Q., c.S-4.01) ou d'une personne morale sans but lucratif autre qu'un centre de travail adapté.

RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX CONTRATS

Le mode de sélection des fournisseurs de services auxiliaires diffère selon la valeur estimée du contrat.

Pour les contrats de moins de 25 000 \$ qui ne font pas partie de regroupements, il y a invitation à soumissionner auprès de fournisseurs québécois choisis par les responsables des ministères et des organismes. Pour avoir accès à ces contrats, vous pouvez faire connaître vos services aux divers responsables des ressources matérielles des ministères et des organismes.

Les fournisseurs de services en communication ou en informatique, peuvent faire de même auprès des membres du forum des responsables des communications au gouvernement du Québec ou auprès des membres du Conseil des responsables de l'informatique du secteur public (CRISP).

Pour des contrats de plus de 25 000 \$, les ministères et les organismes procèdent aux appels d'offres publics dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et les fournisseurs intéressés par ces avis, peuvent les commander pour soumissionner.

Pour conclure un contrat de services auxiliaires, les ministères et les organismes publics doivent se conformer au Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et organismes publics adopté le 16 août 2000 (décret 961-2000) et mis en vigueur le 1er octobre 2000.

Cette réglementation vise trois objectifs :

- ◆ l'accessibilité à tous les fournisseurs intéressés ;
- ◆ la transparence par une réglementation claire, précise et connue de tous et de toutes ;
- ◆ l'équité par des critères objectifs de traitement des soumissions.

Note : Cette réglementation ne s'applique pas aux réseaux de la santé et de l'éducation, ni aux municipalités et aux sociétés d'État à vocation commerciale ou industrielle.

PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

Deux procédures peuvent s'appliquer :

- ◆ Une procédure générale d'appel d'offres dans le domaine des services auxiliaires
- ◆ Une procédure spécifique aux contrats d'impression et de reproduction de documents

Procédure générale d'appel d'offres dans le domaine des services auxiliaires

Valeur estimée du contrat	Procédures
De 0 \$ à 9 999 \$	Invitation à soumissionner ¹ Le ministère ou l'organisme peut procéder avec ou sans appel d'offres auprès de fournisseurs québécois
De 10 000 \$ à 24 999 \$	Appel d'offres sur invitation ¹ Auprès de fournisseurs québécois choisis par le ministère ou l'organisme public responsable du projet ou <u>Appel d'offres public (SEAO)</u> Auprès de fournisseurs québécois
De 25 000 \$ à 99 999 \$	<u>Appel d'offres public (SEAO)</u> Auprès des fournisseurs québécois
De 100 000 \$ et plus	<u>Appel d'offres public (SEAO)</u> Auprès des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les <u>accords de libéralisation</u> des marchés publics applicables.

1. Si vous désirez avoir accès à ces contrats, il est souhaitable de vous faire connaître auprès des ministères et organismes publics susceptibles d'utiliser vos services. Voyez la [liste des responsables des ressources matérielles](#).

Procédures d'appel d'offres pour les contrats d'impression et de reproduction de documents

Valeur estimée du contrat	Procédures
<p style="text-align: center;">De 0 \$ à 24 999 \$</p>	<p>Invitation à soumissionner¹ Après de fournisseurs québécois choisis par le ministère ou l'organisme public responsable du projet</p>
<p style="text-align: center;">De 25 000 \$ à 99 999 \$</p>	<p><u>Appel d'offres public</u>² (SEAO) Après de fournisseurs québécois</p>
<p style="text-align: center;">De 100 000 \$ et plus</p>	<p><u>Appel d'offres public</u> (SEAO) Après des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les <u>accords de libéralisation</u> des marchés publics applicables.</p>

1. Si vous désirez avoir accès à ces contrats, il est souhaitable de vous faire connaître auprès des ministères et organismes publics susceptibles d'utiliser vos services. Voyez la [liste des responsables des ressources matérielles](#).
2. Les ministères ou organismes publics dont le budget est voté par l'Assemblée nationale, doivent demander à la Direction générale des acquisitions du ministère des Services gouvernementaux (MSG) de procéder à l'octroi du contrat si sa valeur estimée est de 25 000 \$ et plus. Les organismes dont le budget n'est pas voté par l'Assemblée nationale procèdent eux-mêmes à l'octroi du contrat.

Certains services peuvent faire l'objet de regroupements de services. Ces contrats sont octroyés suite à un appel d'offres public fait par la Direction générale des acquisitions (MSG).

LES NORMES ISO

Le gouvernement exige, de la part des fournisseurs de certaines spécialités désirant faire affaire avec lui, l'enregistrement d'un système de qualité conforme aux normes de la série ISO 9000. Pour connaître les normes exigées, selon votre spécialité, consultez la rubrique Normes ISO du site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor ou téléchargez la brochure *Le gouvernement du Québec et les normes ISO 9000, une plus-value contractuelle.*

LES REGROUPEMENTS DE SERVICES

Voici quelques exemples de services pouvant faire l'objet de regroupements, pour fins de soumissions et d'appels d'offres :

- Abonnement « American productivity & quality center »
- Banque de données Dun & Bradstreet Canada
- Banque de données textuelles Vixit
- Cloisons amovibles (rénovation et modification)
- Collecte, enlèvement et destruction sur place de documents à caractère nominatif et confidentiel
- Communiqués de presse
- Correction de copies d'examens
- Déménagement des biens meubles résidentiels de la Fonction publique et de la Sûreté du Québec
- Déménagement et aménagement des biens meubles gouvernementaux
- Gestionnaire de carte de crédit (essence)
- Location de machinerie lourde
- Messagerie rapide-livraison le lendemain
- Messagerie rapide-livraison 1, 2 et 4 heures (Québec, Montréal)
- Mobilier de bureau (réparation)
- Mobilier métallique (réparation)
- Nettoyage de chaises, de fauteuils et de cloisons amovibles de bureau
- Nouvelles sur commande
- Perception de mauvaises créances hors Québec
- Répertoire de salles
- Répertoire des tarifs préférentiels hôteliers
- Rétroinformation de presse électronique
- Revues de presse écrites
- Saisie de données-SAGIP
- Service d'assistance Premier de Microsoft
- Service de courtage en douane
- Session de formation du programme gouvernemental de mentorat
- Session de sensibilisation sur la gestion de la diversité et des différences
- Transport de personnes par autocar
- Transport de personnes par train

Et divers travaux d'impression :

- Cartes professionnelles
- Dépliants
- Documents de 8 pages et plus
- En-têtes de lettres
- Enveloppes
- Feuilles libres, pliées ou en tablettes
- Formulaire gouvernementaux
- Formules tabulatrices
- Impression numérique et reproduction de plans
- Imprimés personnalisés
- Papeterie de juges
- Sorties laser D.R.H.

Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter le secteur responsable :

Service à la clientèle
Direction générale des acquisitions
Ministère des Services gouvernementaux
1500B rue Jean-Talon Nord, 1er étage
Sainte-Foy (Québec) G1N 4T5

Téléphone : 418 643-5438
Télécopieur : 418 643-9192
Ligne d'affaires : 1 888 588-5438
Courriel : ser.clientele@msg.gouv.qc.ca